

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00936 Numéro SIREN : 522 552 470 Nom ou dénomination : ATE

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2023 sous le numéro de dépôt 16078

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.T.E		Les Grandes Terres	
SIRET	5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8	84560 MENERBES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Plombier Electricité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	4 538	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%
--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
MEGARD			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 15/10/2023	Lieu: MENERBES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Gérant	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	

Am

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I									
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a	payées par un établissement chargé du service des titres				b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c	8 400				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions				e					
autres que celles visées en (a),				f					
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		8 400			
J									
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
* SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
					Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1		2	3	4	5	6	7	8	
MEGARD ARNAUD Gérant		50	2022	8 400					
K									
DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À				0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise A.T.ENéant ☐ *Adresse de l'entreprise Les Grandes Terres

84560 MENERBES

Numéro SIRET * 5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
ACTIF CIRCULANT
ACTIF IMMOBILISE
CAPITAUX PROPRES
DETTES (4)
RENOIS

			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF			Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
			1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *			028	030		
			32 577	30 972	1 605	4 326
Immobilisations financières * (1)			040	042		
			185		185	185
Total I (5)			044	048		
			32 762	30 972	1 790	4 511
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	12 066	052	12 066	11 576
		060	1 860	062	1 860	2 120
Marchandises *			064	066		
Avances et acomptes versés sur commandes			068	070		
			14 849		14 849	9 906
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	072	29 056	074	29 056	9 887
	Autres * (3)	080	2 000	082	2 000	2 000
Valeurs mobilières de placement			084	086	12 716	30 355
Disponibilités			092	094		
Charges constatées d'avance *			096	098	72 546	65 843
Total II			110	112	74 336	70 354
Total général (I+II)						
			105 308	30 972		
PASSIF			Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
			1		2	
Capital social ou individuel *			120	3 000	3 000	
Ecart de réévaluation			124			
Réserve légale			126	300	300	
Réserves réglementées*			130			
Autres réserves (dont réserves liées à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131	44 559	41 223	
Report à nouveau			134			
Résultat de l'exercice			136	3 503	3 336	
Subventions d'investissement			137			
Provisions réglementées			140			
Total I			142	51 362	47 859	
Provisions pour risques et charges			154			
Total II			156		2 591	
Emprunts et dettes assimilées			164			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166	7 499	7 963	
Fournisseurs et comptes rattachés *			172	15 475	11 942	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			174			
Produits constatés d'avance			176	22 975	22 496	
Total III			180	74 336	70 354	
Total général (I + II + III)						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	19 074	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A.T.E

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 1

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		DÉFICITS	
Ventes de marchandises *	209	210									
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215	214									
	217	218	153 439								
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	490								
Production immobilisée *		224									
Subventions d'exploitation reçues		226									
Autres produits		230	11 920								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	165 849								
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	71 162								
Variation de stock (marchandises) *		236	260								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240									
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	33 569								
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	1 246								
Rémunérations du personnel *		250	39 028								
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	11 945								
Dotations aux amortissements *		254	2 721								
Dotations aux provisions		256									
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262									14
	260										
Total des charges d'exploitation (II)		264	159 934								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	5 914								
Produits financiers (III)		280	26								
Produits exceptionnels (IV)		290									
Charges financières (V)		294	49								
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300	1 707								
	348										
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	681								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	3 503								
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 503	314						
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	354								
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318									
Provisions non déductibles *		322									
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	681								
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330									
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986										
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981										
Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345										
Zone franche urbaine (44. octies A)	987										
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989										
Investissements outre-mer	344										
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											
Zones de revitalisation de la défense (44. septies)	127										
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991										
Créance due au report en arrière du déficit	346										
Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993										
Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138										
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	4 538	354							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356									
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	4 538	372							

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A . T . E

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
AIDE COVID		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : A.T.E

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 300	442		444		446	5 300		5 300	
	Installations générales, agencements divers	450	2 000	452		454		456	2 000		2 000	
	Matériel de transport	460	23 847	462		464		466	23 847		23 847	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 430	472		474		476	1 430		1 430	
	Immobilisations financières	480	185	482		484		486	185		185	
TOTAL		490	32 762	492		494		496	32 762		32 762	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
		Fonds commercial		495		497		498		499		
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 300	532		534		536	5 300			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 000	542		544		546	2 000			
	Matériel de transport	550	20 462	552	2 244	554		556	22 706			
	Autres immobilisations corporelles	560	489	562	477	564		566	966			
	TOTAL	570	28 251	572	2 721	574		576	30 972			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A . T . E

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982
Déficits reportables			984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis
Déficits de l'exercice			860
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	4 980
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16 129
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 265
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : A . T . E				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	1
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	153 439
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	153 439
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	120
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	230
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	11 800
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	12 150
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	76 467
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	22 253
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	98 720
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	66 869
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	66 869
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	153 439	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2022	160	31/12/2022
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

5 2 2 5 5 2 4 7 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.T.E

ADRESSE (voie)

Les Grandes Terres

CODE POSTAL

84560

VILLE

MENERBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique DANNAUD Prénom(s) DanielleNom marital MEGARD % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50Naissance : Date 101050 N° Département 71 Commune AZE Pays Adresse : N° Voie Le BourgCode postal 71250 Commune BLANOT Pays Titre (2) M Nom patronymique MEGARD IMMO Prénom(s) ArnaudNom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50Naissance : Date 230478 N° Département 69 Commune Pays Adresse : N° 4437 Voie B ROUTE DE BONNIEUXCode postal 84560 Commune MENERBES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL A.T.E

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 Euros
RCS AVIGNON 522 552 470

SIEGE SOCIAL : Les Grandes Terres
84560 MENERBES

FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 22 Juin 2023

* * * * *

ASSOCIES	PARTS	VOIX	SIGNATURE
M MEGARD Arnaud	100	100	
TOTAL	100	100	

Sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisent 100 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

La gérance

A.M

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à 9 heures, M. Arnaud MEGARD, gérant et associé de la **SARL A.T.E** au capital de 3.000 Euros, dont le siège social est situé Les grandes Terres 84560 MENERBES, immatriculée au RCS de Avignon, sous le n° 522 552 470, s'est réunie au dit siège.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau du président :

- ♦ Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- ♦ Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- ♦ Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022**,
- ♦ Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- ♦ Affectation des résultats.

Lecture est donnée du rapport de la gérance.

Le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, et examiné les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice qui s'élève à **3503 Euros** est affecté en report à nouveau.

Cette résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

--oOo--

A.M

SARL A.T.E
Les grandes Terres
84560 MENERBES
Siret 52255247000018

- :- :-

PROPOSITIONS DE RESOLUTION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 22 juin 2023

- :- :-

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, et examiné les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice de l'exercice qui s'élève 3503 Euros est affecté en report en nouveau.

--oOo--



SARL A.T.E
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.000 Euros
Route des Grandes Terres
84 560 MENERBES

RCS Avignon 522 552 470 00019

- :- :-

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DEVANT APPROUVER LES COMPTES
DE L'EXERCICE clos le 31 décembre 2022

- :- :-

Messieurs,

Nous sommes réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé, clos le **31 décembre 2022** et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Les rapports de la gérance, de même que le bilan et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de **3503.00 Euros** après une déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

1.Rapport de gestion de l'activité de cet exercice

L'activité a chuté compte tenu de la crise actuelle.

Le résultat d'exploitation s'établit à **5914.00 Euros**.

Après amortissements, frais financiers, le bénéfice net s'élève à **3503.00 Euros**.

2.Perspectives d'activité

L'activité ne devrait pas s'améliorer durant **l'année 2023**, en effet aucun changement n'est prévu.

A.M

3.Affection du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de **3336 €uros** qui sera affecté en report à nouveau.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

Fait à Menerbes, le 22 juin 2023
Le Gérant,
Arnaud MEGARD

